

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 2 février 2015, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Stéphane Hamel,
Pascal Lambert,

Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

EST ABSENTE :

Madame la conseillère,

Noëlla Comtois,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 30 janvier 2015;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

- Félicitations/Monsieur Wellie Richardson pour Dodge Fargo;

2015-02-38 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Étienne Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».
Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2015 :

2015-02-39 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 soit adopté tel que rédigé et déposé.
Adoptée.

TRÉSORERIE :

2015-02-40 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE la liste des revenus du mois de janvier 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.
Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2015-02-41 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 80 359,70 \$ (dépôt direct des salaires) et 501 140,06 \$ pour le mois de janvier 2015 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT - JANVIER 2015 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault, au 31 janvier 2015.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Aucun.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE MADAME CHANTAL OUELLETTE :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/01 soumise par madame Chantale Ouellette concernant l'immeuble situé au 77, rue Saint-Joseph (lot numéro 4 906 158);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 janvier 2015;

2015-02-42

Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/01 concernant la propriété de monsieur Laurent Ouellette soit acceptée afin de régulariser l'implantation d'un garage à 0,31 mètre de la ligne de terrain arrière et à 6,48 mètres de la ligne de terrain avant, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 15 janvier 2015.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE MADAME ANNICK LESSARD ET MONSIEUR MICHEL DION :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/02 soumise par madame Annick Lessard concernant l'immeuble situé au 21, rue Martel (lot numéro 4 906 703);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE MADAME ANNICK LESSARD ET MONSIEUR MICHEL DION : (SUITE)

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 janvier 2015;

2015-02-43

Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/02 concernant la propriété de madame Annick Lessard et monsieur Michel Dion soit acceptée afin de régulariser l'implantation d'un garage à 0,90 mètre de la résidence, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 15 janvier 2015.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE BERGERON CONSTRUCTION INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/03 soumise par monsieur Daniel Bergeron, président de *Bergeron Construction inc.* concernant l'immeuble situé au 39, rue du Verger (lot numéro 4 906 218);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 janvier 2015;

2015-02-44

Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/03 concernant la propriété de *Bergeron Construction inc.* soit acceptée afin de permettre l'implantation d'une résidence à 7,3 mètres de la ligne de terrain avant, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 15 janvier 2015.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA FERME SONNHALDE INC. :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 29 octobre 2014 et modifiée par M^e Marie-Claude E. Côté, notaire pour la *Ferme Sonnhalde inc.* visant à permettre l'aliénation des lots 4 904 952 et 4 904 959;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville de Warwick et ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et n'affecte pas le potentiel agricole du secteur;

2015-02-45

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil appuie la demande présentée par la *Ferme Sonnhalde inc.* et en recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec.*

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

BUROPRO CITATION/AUTORISATION POUR L'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE SERVICE DE L'URBANISME :

2015-02-46 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat de mobilier de bureau pour le service de l'urbanisme chez *Buropro Citation* de Victoriaville au montant de 5 200 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

MADAME PATRICIA GIGUÈRE/AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA QUITTANCE ET DE LA TRANSACTION :

CONSIDÉRANT QU'un règlement hors cour est intervenu dans le dossier de madame Patricia Giguère contre la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats* demande à la Ville de signer la quittance et transaction;

2015-02-47 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer la quittance et transaction pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE/ PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2010 À 2013 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2015-02-48 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE/ PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2010 À 2013 : (SUITE)

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE ce conseil approuve la reddition de comptes transmise le 19 décembre 2014 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE cette résolution remplace toutes autres résolutions adoptées à cet effet.

Adoptée.

POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL CADRE/RÉVISION DES ÉCHELONS DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME :

2015-02-49 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil fixe la rémunération de monsieur François Martel, directeur des travaux publics selon la classe B, échelon 6 et de la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault, selon la classe C, échelon 3, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015, le tout en conformité avec la politique salariale du personnel cadre.

Adoptée.

SEPT24/MANDAT POUR LA MISE À JOUR DU SITE INTERNET :

2015-02-50 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate la firme Sept24 communications marketing de Sherbrooke pour effectuer la refonte du site Internet et en autorise le paiement au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 12 janvier 2015;

QUE ce conseil autorise également le paiement pour les mises à jour annuelles sur Wordpress ainsi que l'hébergement annuel pour un montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

INSPECTION ET MISE À JOUR/POMPE DE LA STATION SAINT-ALBERT :

2015-02-51 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

INSPECTION ET MISE À JOUR/POMPE DE LA STATION SAINT-ALBERT : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à faire effectuer l'inspection et la mise à jour de la pompe de la station Saint-Albert par les *Spécialités D. Dubé* de Pointe-aux-Trembles et en autorise le paiement pour un montant ne devant pas excéder 25 000 \$ taxes incluses.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT RÉCEPTEUR GEO 7 :

2015-02-52

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement d'un récepteur Trimble Geo 7X version 10 cm chez *Cansel Survey Equipment inc.* de Québec au montant de 13 775,00 \$ plus les taxes applicables, conformément au devis numéro 48367 daté du 27 janvier 2015.

Adoptée.

DÉCISION/ACHAT D'UN VÉHICULE DIESEL ARTICULÉ À 4 ROUES MOTRICES DE TYPE TRACTEUR MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE la soumission concernant l'achat d'un véhicule diesel articulé à 4 roues motrices de type tracteur municipal a été ouverte par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 26 janvier 2015 à 14 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu une (1) soumission pour l'achat d'un véhicule diesel à 4 roues motrices de type tracteur municipal, soit celle *Joe Johnson Équipement inc.* d'Anjou au montant de 53 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission de *Joe Johnson Équipement inc.*, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, celle-ci s'avère conforme au devis numéro 2015-01;

2015-02-53

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à l'achat d'un véhicule diesel articulé à 4 roues motrices de type tracteur municipal chez *Joe Johnson Équipement inc.* d'Anjou et en autorise le paiement au montant de 53 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à immatriculer le nouveau véhicule à la Société de l'assurance automobile du Québec pour et au nom de la Ville de Warwick;

QU'un montant de 56 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION :

2015-02-54

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de panneaux de signalisation chez *Signalisation de l'Estrie inc.* de Sherbrooke afin de mettre à jour la signalisation dans le secteur rural, le tout au montant de 10 935,38 \$ plus les taxes applicables et conformément au numéro de commande 12960 datée du 26 janvier 2015.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE :

NOMINATIONS/POSTES DE CAPITAINES ET LIEUTENANTS ET AUTORISATION POUR FORMATION :

2015-02-55 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à la nomination des capitaines et des lieutenants du service incendie, soit selon les grades suivants :

- Capitaines : Messieurs Ghislain Fréchette et Michel Guay
- Lieutenants : Messieurs Ian Charron, Pier-Antoine Marchand, Jean-François Mérette et Guillaume Morin
- Éligible : Monsieur Viateur Bédard

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de formation « officier non urbain » pour les lieutenants et l'éligible à la *Commission scolaire des Chênes* de Drummondville au montant estimatif de 8 625 \$ plus les taxes applicables, les frais de déplacements et de repas;

QUE les pompiers seront payés au tarif horaire, soit selon le salaire minimum en vigueur conformément à la politique relative à la gestion et à l'administration d'un service de protection contre les incendies.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE VÊTEMENTS, DE CHAPEAUX ET D'ÉQUIPEMENT POUR LE NOUVEAU DIRECTEUR ET LES NOUVEAUX LIEUTENANTS :

2015-02-56 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de vêtements, de chapeaux et d'équipement pour le nouveau directeur du service incendie et les nouveaux officiers au montant de 2 875 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

POLITIQUE/PRÊT DU CHAPITEAU AUX ORGANISMES :

2015-02-57 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter le chapiteau gracieusement aux organismes à but non lucratif de Warwick et l'installation sera effectuée aux frais de la Ville par les employés de l'aréna Jean-Charles-Perreault.

Adoptée.

BERGERON CONSTRUCTION INC./RÉPARATION DE LA TOITURE ARRIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

2015-02-58 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate *Bergeron Construction inc.* pour effectuer la réparation de la toiture arrière de la bibliothèque municipale et en autorise le paiement au montant de 8 950 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission du 26 janvier 2015;

QU'un montant de 9 500 \$ soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

CLUB LIONS DE WARWICK/LOCATION D'UN LOCAL À LA SALLE DU CANTON :

2015-02-59

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter gracieusement au *Club Lions* de Warwick, l'ancienne salle du conseil municipal située à la Salle du Canton pour une durée de cinq (5) ans;

QU'en contrepartie, le *Club Lions* de Warwick s'engage à restaurer les lieux, et ce, à leurs frais et de plus à maintenir une police d'assurances en vigueur durant la durée de l'occupation.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC/INSCRIPTION AU CONGRÈS 2015 :

2015-02-60

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault soit autorisée à participer au congrès de la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec* les 16, 17 et 18 avril 2015 à la Malbaie;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 550 \$ plus les taxes applicables, de repas, d'hébergement et de déplacements.

Adoptée.

FONDATION RUES PRINCIPALES/INSCRIPTION AUX FORMATIONS DE L'ÉCOLE DES RUES PRINCIPALES :

2015-02-61

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault soit autorisée à participer aux formations « École des rues principales » offertes par l'*Université Laval* les 2, 3 et 4 mars 2015 à Québec;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 955 \$ plus les taxes applicables, d'hébergement, de repas et de déplacements.

Adoptée.

ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE/INSCRIPTIONS AUX MATINÉES TECHNIQUES :

2015-02-62

Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à participer aux matinées techniques offertes par l'*Association des travaux publics d'Amérique* les 18 février et 24 mars 2015 à Bécancour;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 35 \$ pour chacune des matinées et de déplacements.

Adoptée.

CORRESPONDANCE : (SUITE)

PARENTS RESSOURCES/INVITATION À PARTICIPER À LEUR ACTIVITÉ BÉNÉFICE « DÉGUSTATION DE PÂTÉ CHINOIS » :

2015-02-63 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de participer au plan de visibilité 2015 de *Parents Ressources* dans la catégorie « patates » et en autorise le paiement au montant de 150 \$.

Adoptée.

JOURNAL LA NOUVELLE UNION/ACHAT D'UNE PAGE PUBLICITAIRE :

2015-02-64 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement d'une page publicitaire dans le journal La Nouvelle Union pour faire la promotion des terrains à vendre sur son territoire au montant de 1 739 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LES FLEURONS DU QUÉBEC/INVITATION À RENOUVELER L'ADHÉSION AU PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC :

2015-02-65 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle son adhésion aux *Fleurons du Québec* pour trois (3) ans, soit pour les années 2015, 2016 et 2017 et en autorise le paiement au montant de 1 075 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2015-02-66 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de janvier 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2015-02-67 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 195-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2015 CRÉANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX, RÉSIDENTIELS OU MIXTES :

2015-02-68 Je, soussigné, monsieur Stéphane Hamel, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement créant un programme de revitalisation visant la rénovation d'immeubles commerciaux, résidentiels ou mixtes.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2015 CRÉANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX, RÉSIDENTIELS OU MIXTES : (SUITE)

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adoptée.

Stéphane Hamel

AFFAIRE NOUVELLE :

FÉLICITATIONS/MONSIEUR WELLIE RICHARDSON POUR DODGE FARGO :

2015-02-69

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les élus municipaux de la Ville de Warwick félicitent monsieur Wellie Richardson de *Machineries Richardson* de Warwick pour le travail remarquable réalisé sur le Dodge Fargo 1949;

QUE par la qualité de son travail, Monsieur Richardson a su redonner une seconde vie au camion autopompe.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Monsieur le maire, Diego Scalzo invite les gens à la soirée d'information sur l'étude de bruit du parc industriel qui aura lieu le 9 février prochain à la Salle du Canton.

Monsieur Étienne Bergeron invite la population à assister au Derby le 21 février et à participer au Bal des Joues Rouges le 22 février prochain. Également, il invite les gens à s'inscrire au Défi Santé.

Monsieur Martin Vaudreuil félicite les organisateurs et les bénévoles du *Tournoi atome Yum Yum* et le nouveau directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Madame Sylvie Hamel demande si elle recevra l'invitation pour la soirée d'information du 9 février prochain.

Monsieur Érick Prévost demande s'il serait possible d'identifier la Maison des jeunes à partir de la rue Saint-Louis.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2015-02-70

À vingt heures cinq, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo,
Maire

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière